

Initiatives ministérielles

Déjà, le programme d'infrastructures municipales prévoit, un peu partout au Canada, incluant les deux provinces susmentionnées, des emplois temporaires pour relancer l'économie. Mais, le Canada ne peut continuer à vendre des rêves à sa population et à la retourner à ses problèmes lorsque les travaux temporaires sont terminés. Il y a plus. Créer des emplois temporaires, c'est un demi-mal, mais faire disparaître des emplois permanents, c'est un crime.

Actuellement, Marine Atlantique emploie 420 personnes dans des emplois permanents. Ces emplois existent depuis 1917. Après la fin des travaux du pont du détroit de Northumberland, il y aura une perte nette de 360 emplois permanents. Le promoteur n'aura besoin que de 60 personnes pour opérer le pont. Et ce, sans comptabiliser tous les emplois perdus dans les chantiers maritimes des provinces de l'Est et du Québec, dont la MIL Davie à Lauzon qui effectue la réparation et la construction des navires nécessaires à la population pour faire le lien entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. Que devons-nous faire avec ces 360 personnes? Négocier des allocations? Investir dans l'assistance pour le recyclage et le déménagement dans les cas nécessaires? C'est un problème sur lequel il faudra revenir lorsque nous voterons sur cette motion.

J'ai parlé des 360 emplois perdus, mais je n'ai pas parlé des manques à gagner des collectivités de Borden et de Cap-Tourmentin qui verront les activités de leur milieu diminuer considérablement. À cet effet, un fonds de développement spécial pouvant atteindre 20 millions est prévu. Ces 20 millions ne peuvent que soulager la population pour un temps limité. Qu'advient-il d'eux? De plus, ce montant vient grossir l'investissement gouvernemental.

Le dernier critère porte sur l'équité pour tous les Canadiens. Je voudrais informer cette Chambre que ma compréhension de notre mandat, c'est d'être équitables envers tous les citoyens que nous représentons. Bien que la construction de ce lien fixe soit financée en partie par l'entreprise privée, le gouvernement du Canada s'engage à verser une contribution annuelle totale de 41,9 millions de dollars, en dollars de 1992, qui sera indexée pour une durée de 35 ans, soit l'équivalent, comme je le mentionnais tout à l'heure, de 1,47 milliard.

• (1350)

Cette subvention a permis à Strait Crossing Finance Inc. d'obtenir un financement par vente d'obligations privées de 660 millions, les obligations étant cotées 3A, soit la norme la plus élevée de garantie qui puisse être offerte aux banques. De plus, le gouvernement accepte de renoncer à la possibilité de retenir la subvention pour se rembourser auprès des entrepreneurs débiteurs, par exemple, dans le cas de défaut de paiement d'impôt, afin que les éventuels investisseurs jouissent du même niveau d'assurance que s'ils touchaient des emprunts d'État garantis.

Encore une fois je le répète, et je voudrais que mes honorables collègues de cette Chambre pensent sérieusement, lors du vote, que nous avons été désignés par nos concitoyens pour être équitables envers tous et toutes. Si d'autres provinces nous font une demande semblable, sommes-nous en mesure de leur appliquer le même traitement? Il n'est pas nécessaire de modifier la Constitution pour implanter un TGV de Québec à Windsor. Il en est de

même pour doter les Îles-de-la-Madeleine d'un nouveau traversier construit aux chantiers maritimes de la MIL Davie à Lévis. Lorsque ces sujets seront présentés à la Chambre, il faudra avoir la même ouverture d'esprit que celle que nous avons vis-à-vis le pont reliant l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Dans notre décision, nous devons toujours nous référer aux cinq principes que je viens d'aborder.

Je voudrais terminer cet exposé en sensibilisant mes collègues aux précautions que cette Chambre devrait toujours prendre lorsqu'elle dispose de l'argent qui lui est confié par les contribuables canadiens. Je suis persuadé que la partisanerie politique n'a pas sa place lorsqu'il s'agit de mettre en place des projets qui seront laissés en héritage aux générations à venir.

La Chambre des communes devrait aussi, comme le mentionnait ce matin le chef de l'opposition officielle, être à l'écoute des choix démocratiques des gens lors d'un plébiscite ou d'un référendum.

En terminant, je voudrais faire remarquer aux députés que le Bloc québécois est toujours heureux de parler de Constitution.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): J'aimerais remercier mon collègue pour son allocution. J'aurais trois questions à lui poser.

Si j'ai bien compris, mon collègue était en train de dire que c'était une mauvaise affaire, que de prendre environ 40 millions que coûtent les traversiers en ce moment et d'utiliser ce montant pour construire un pont sur une période de 35 ans, qu'après cela il n'y aurait pas d'autre subvention à donner, que c'était une mauvaise affaire. C'est ce que j'ai compris. Sinon, il pourra me corriger. C'est pour cela que je pose la question.

Il a aussi parlé de «jobs temporaires», pour le citer. Évidemment, lorsqu'on construit un pont, ça commence et ça finit. Les emplois qui existaient ne continueront pas pour ce projet-là. Mais n'est-il pas vrai qu'il y aura quand même la possibilité, une grande possibilité, si j'ose ajouter, de créer des emplois dans le domaine du tourisme, peut-être faire croître les échanges commerciaux, etc? Est-ce que mon collègue a oublié de mentionner ce genre d'emplois qui seront sans doute créés? Ou croit-il qu'aucun autre emploi ne sera créé du fait de ce nouveau pont?

Enfin, je trouve intéressant que mon collègue, qui d'une certaine façon attaquait un peu le projet, ait dit du même coup: Ayons une ouverture d'esprit, parce que lorsqu'il y aura d'autres projets, tel qu'un projet pour les Îles-de-la-Madeleine et d'autres projets qui pourraient profiter au Québec, il faudra être généreux. Écoutez, je veux bien être généreux pour vous, mais j'aimerais bien qu'on le soit également dans le cas qui nous occupe.

M. Guimond: J'ai bien noté les trois points que le député de Saint-Boniface a fait ressortir. Dans le premier point, il souligne qu'apparemment j'aurais mentionné que c'était une mauvaise affaire. Je ne sais pas si vous étiez présent au début de mon discours?

M. Duhamel: J'ai bien écouté.

M. Guimond: Vous étiez présent. Parfait.